

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres reçues_CNAM FG 16 \(2\)](#)[Item](#)[J. Taupier à Jean-Baptiste André Godin, 8 juillet 1874](#)

J. Taupier à Jean-Baptiste André Godin, 8 juillet 1874

Auteur·e : Taupier, J.

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (15)

Cette lettre est une réponse à :

[Jean-Baptiste André Godin à monsieur J. Taupier, 5 juillet 1874](#)

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

Cote FG 16 (2)

Collation 3 p. (43r, 44r, 45v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Taupier, J. J. Taupier à Jean-Baptiste André Godin, 8 juillet 1874, consulté le 05/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52554>

Présentation

Auteur·e [Taupier, J.](#)

Date de rédaction [8 juillet 1874](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Lieu de destination 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Scripteur / Scriptrice [Taupier, J.](#)

Description

Résumé Taupier répond à la lettre de Godin du 5 juillet 1874. Il lui communique un travail fait par Grangeon. Il alerte Godin sur la personne de Rodolphe Grangeon : bon employé mais faisant la noce quand l'envie lui en prend, avec un penchant pour l'absinthe ; envoyé par un ami diriger une maison de commerce à New York, il a causé des pertes financières et a eu des relations avec la femme de son ami ; Delacourt se souvient que Grangeon résidait rue Condorcet à Paris et indique que le frère de Grangeon est employé aux chemins de fer des Charentes, rue de Châteaudun. Sur la retenue d'un dixième appliquée aux salaires des apprentis : Taupier se plaint de l'ingérence de Grebel dans ses fonctions.

Notes

- La première page de la lettre de J. Taupier à Jean-Baptiste André Godin du 8 juillet 1874 est copiée deux fois dans le registre, sur le folio 42r (copie de mauvaise qualité) et sur le folio 43r.
- Lieu de destination : la lettre est probablement envoyée au 28, rue des Réservoirs à Versailles, où Godin séjourne pendant les sessions de l'Assemblée nationale dont il est l'un des députés.
- La lettre de Godin à J. Taupier du 5 juillet 1874, à laquelle répond Taupier, est copiée sur le folio 218v du registre Cnam FG 15 (15).

Mots-clés

[Conflit](#), [Emploi](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Personnes citées

- [Compagnie des chemins de fer des Charentes](#)
- [Delacourt, Émile](#)
- [Dirson \[monsieur\]](#)
- [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)
- [Grangeon, Rodolphe](#)
- [Grebel, Alphonse \(vers 1819-\)](#)
- [Hayem](#)
- [Roger \[monsieur\]](#)

Lieux cités

- [New York \(New York, États-Unis\)](#)
- [Rue Condorcet, Paris](#)
- [Rue de Châteaudun, Paris](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Jean-Baptiste André Godin à monsieur J. Taupier, 5 juillet 1874

Notice créée par [Pauline Péliissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification

le 14/10/2024

Chaise, le 8 Juillet 1874.

43

Monsieur Chodin, Député,

En réponse à v^{re} honoree
du 5 cte, j'ai l'honneur de vous adresser par ce même
courrier le dossier que v^{re} avez bien voulu me demander;
il ne se compose que du travail fait par M^{re} Grangeon.

A ce sujet, je crois de
mon devoir de vous dire ce qu'à Paris, avant mon
départ, j'ai appris sur son compte, la curiosité m'ayant
poussé à m'en informer, par ce qu'il s'est présenté aussi
pour me remplacer dans la maison Bayen de Paris, où
j'étais avant d'entrer chez vous.

M^{re} Grangeon, Rodolphe,
est assez bon employé comme capacités, malheureusement
il n'est point travailleur, fait volontiers des parties
de noces n'importe l'heure ou le jour, quand la
fantaisie lui en prend; il a aussi un faible pour
l'absinthe. Son séjour en Amérique n'est point clair.
Envoyé par un de ses amis et un associé de cet ami,
pour prendre la direction d'une maison de commerce à
New-York, il aurait mangé une dizaine de mille francs à
ses patrons, et eu des relations là bas avec la femme de
l'un d'eux, ce qui lui a assuré l'impunité, jusqu'au
moment où il aurait été renvoyé et où la maison aurait
été fermée. Je pourrais vous donner l'adresse à Paris de l'ami
qu'il a trompé, cet ami si dupé, seulement, ne tiendrait pas
trop à raconter qu'il a été berné. Sa position comme père de
famille est précaire et conséquemment intéressante, mais voilà

tout et il serait malheureux que par des bords sur
quelqu'un de Poutep. Tout ce que je fais et garantis
personnel à dit pour le bien de la chose.

Je suis sûr que vous n'avez point de peine à trouver mieux de votre
choix ne s'arrête point sur lui.

M^r Delacour m'a dit
qu'il se rappelait qu'il demeure rue Le Porcet, il ne se
souviens pas du numéro et n'a pas retrouvé les quelques
lettres qu'il a reçues de là, mais vous pouvez savoir
où il loge, a-t-il ajouté, au Le Vernois, à son frère,
employé rue de Châteauneuf aux charnières de fer des
Charentes.

M^r Delacour m'a chargé
de vous présenter ses respects.

M^r Emile Desaut m'a
dit, vous écrivez au sujet des Dimanches, je vous en
expose respectueusement ce qui suit :

Cher ami, par la loi
l'argent que l'on retient aux apprentis (de 15 ans et
après) est fixé au 10^e de ce qu'ils gagnent par la
1^{re} année. Cette somme est remboursable la deuxième année
par 1/4 au bout de 15, 18, 21 et 24 mois. De cette sorte
l'ouvrier se trouve libéré pendant deux ans, ce qui
part avant, il perd son droit au remboursement et
proportionnellement au temps écoulé.

Avant votre arrivée, le
détail de ce compte était tenu d'une manière explicite
par M^r Laroche, pour la fonderie et Roger pour l'ajustage.
Les renseignements pour répondre au comité
l'on était signé par eux, l'un il par M^r Desaut,

qui n'aurait en dernier ressort s'il y avait réclamation.

M^{re} Chérel, qui aime à porter la main sur les fonctions d'autrui, s'est emparé, au départ de mon prédécesseur, de cette partie de mon service, je n'ai rien dit jusqu'aujourd'hui; mais le voyant à chaque instant chercher à empiéter sur mes attributions, déranger le caissier des avances, (qui y le savez, a une besogne sérieuse), pour lui faire faire des recherches pour les dixièmes. Désirant être chez moi dans mon service, à M^{re} Chérel n'entend rien, j'ai prié M^{re} Chérel de ne plus s'occuper de cette partie de mon service et pris les mesures nécessaires, pour qu'elle rentre dans mon département.

N'ayant besoin de personne, pour remplir mes fonctions de Chef de Comptabilité, dont je suis responsable vis-à-vis de vous, je vous demande humblement que M^{re} Chérel ne vienne plus se mêler de mon service et que les dixièmes dans cette voie ne soient réglés que par le chef de Comptabilité.

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien agréer la nouvelle assurance du respect et profondément dévoué de votre humble serviteur.

J. Carpiès